

Recrut'Senior

CLERMONT AUVERGNE METROPOLE

Présentation du dispositif

Favoriser le recrutement de salariés de plus de 50 ans au moyen d'une subvention.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

- Entreprises et associations en activité depuis au moins 24 mois à la date de la demande.
- Structures dont le siège social et l'activité sont situés sur le territoire de Clermont Auvergne Métropole.
- Structures employant au maximum 20 salariés en équivalent temps plein.
- Structures n'ayant pas procédé à des licenciements économiques au cours des 12 derniers mois.

L'employeur doit également mettre en œuvre les moyens nécessaires à la pérennisation du poste créé.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Montant de l'aide :

- 3 000 € pour un CDD de plus de 6 mois.
- 5 000 € pour un CDI.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Après de quel organisme

Transmettre [une lettre d'intention](#) avant la date du recrutement, puis déposer [le dossier de candidature](#) conformément au [règlement du dispositif](#).

Contact : Direction Accompagnement des Entreprises de Clermont Auvergne Métropole, 04 73 98 36 18,

accompagnement-entreprises@clermontmetropole.eu.

Organisme

CLERMONT AUVERGNE METROPOLE

- 64/66 avenue de l'Union Soviétique
BP 40231
63007 CLERMONT-FERRAND Cedex 1
Téléphone : 04 73 98 34 00